



# Bruges

Le 2 janvier 2026

**DEC-2026-03**

PTO / Centre commande publique / SP

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**CONSIDERANT** le besoin de la Ville de Bruges de mettre en place l'école municipale des sports pour une activité de gymnastique artistique sur l'année scolaire 2026 durant les temps périscolaires pour les enfants des écoles élémentaires « La Marianne », « Jacques Prévert », « Arc en Ciel », « Olympe de Gouges » et « Frida Kahlo »;

**CONSIDERANT** la procédure sans publicité ni mise en concurrence réalisée en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, en vue de l'attribution du marché public relatif à la mise en place d'une école municipale des sports pour une activité de gymnastique artistique sur l'année scolaire 2026 durant les temps périscolaires pour les enfants des écoles élémentaires « La Marianne », « Jacques Prévert », « Arc en Ciel », « Olympe de Gouges » et « Frida Kahlo » ;

Ce marché sera conclu pour une durée allant du 5 janvier 2026 au 18 juin 2026.

**CONSIDERANT** la proposition présentée par l'association ENTENTE SPORTIVE DE BRUGES, domiciliée 68 avenue de Verdun – 33520 Bruges, pour un montant total de 2 200,00 € HT non-assujetti à la TVA ;

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** le marché public n°2026-BRU705 relatif à la mise en place d'une école municipale des sports pour une activité de gymnastique artistique sur l'année scolaire 2026 durant les temps périscolaires pour les enfants des écoles élémentaires « La Marianne », « Jacques Prévert », « Arc en Ciel », « Olympe de Gouges » et « Frida Kahlo », avec l'association ENTENTE SPORTIVE DE BURGES, domiciliée 68 avenue de Verdun – 33520 Bruges, pour une durée 5 janvier 2026 au 18 juin 2026.
- **De payer** à réception des factures, un montant forfaitaire de 2 200,00 € HT, montant non-assujetti à la TVA.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



# Bruges

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU

